



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/09/2021

MAIRIE  
18 Avenue de la Gare  
54290 BAYON

Tél : 03 83 72 51 52  
[secretariat@mairie-bayon.fr](mailto:secretariat@mairie-bayon.fr)  
[www.mairie-bayon.fr](http://www.mairie-bayon.fr)

L'an deux mille vingt et un, le quinze septembre à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

**Etai(ent) présents :** Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme RAUMEL Karine, M. LAMOISE Régis, Mme PETAT COLLE Annick, Mme COINTEAUX Chantal, Mme FRANCOIS Vanessa, M. DECLERCQ Ludovic.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 14

Absents : 0

Excusés : 2

Nombre de suffrages

exprimés : 16

Pour : 15

Contre : 1

Abstentions : 0

**Etai(ent) excusé(s) :** Mme LURION Eve-Hélène donne procuration à Mme COINTEAUX Chantal  
M. ROUY Christophe donne procuration à Mme CHARROIS Nicole

**Etai(ent) absent(s) :** /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

### Approbation de la modification du PLU n°1 Délibération n°2021 - 46

Date de convocation  
09/09/2021

Date d'affichage  
20/09/2021

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants et L.153-45 et suivants;  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 25/06/2018 portant suppression et reclassement de l'emplacement réservé,

Vu l'arrêté du Maire n°2020-11 en date du 21/01/2020 prescrivant la modification n°1 du PLU ;  
Vu l'arrêté du Maire n°2021-29 en date du 04/06/2021 portant sur l'ouverture d'une enquête publique pour le projet de modification n°1 du PLU ;

Vu les avis favorables des Personnes Publiques Associées ;

Vu le rapport d'enquête remis à la commune par le commissaire enquêteur en date du 1<sup>er</sup>/09/2021 ;

Considérant que l'ensemble des membres du Conseil Municipal ont disposé de l'intégralité des documents et informations dans la convocation ;

Considérant que le projet de modification du plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être adopté, conformément à l'article L.153-43 du code de l'urbanisme ;

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

20/09/2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité moins une voix contre (Français) :

1. décide d'approuver la modification n°1 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente : Changement de dénomination de la zone UE en UC et UE induite par la suppression de l'emplacement réservé n°6 et la volonté de la commune de ne pas construire d'équipement public sur les parcelles concernées.
2. autorise Mme le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
3. indique que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.
4. indique que conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera, l'objet d'un affichage en Mairie de BAYON durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération, accompagnée du dossier de PLU approuvé, sera transmise en sous-préfecture au titre du contrôle de légalité ;
5. indique que la présente délibération produira ses effets juridiques à compter de sa réception par le Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (premier jour de l'affichage en mairie, insertion dans un journal).

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme  
Fait à Bayon,  
Le Maire

